

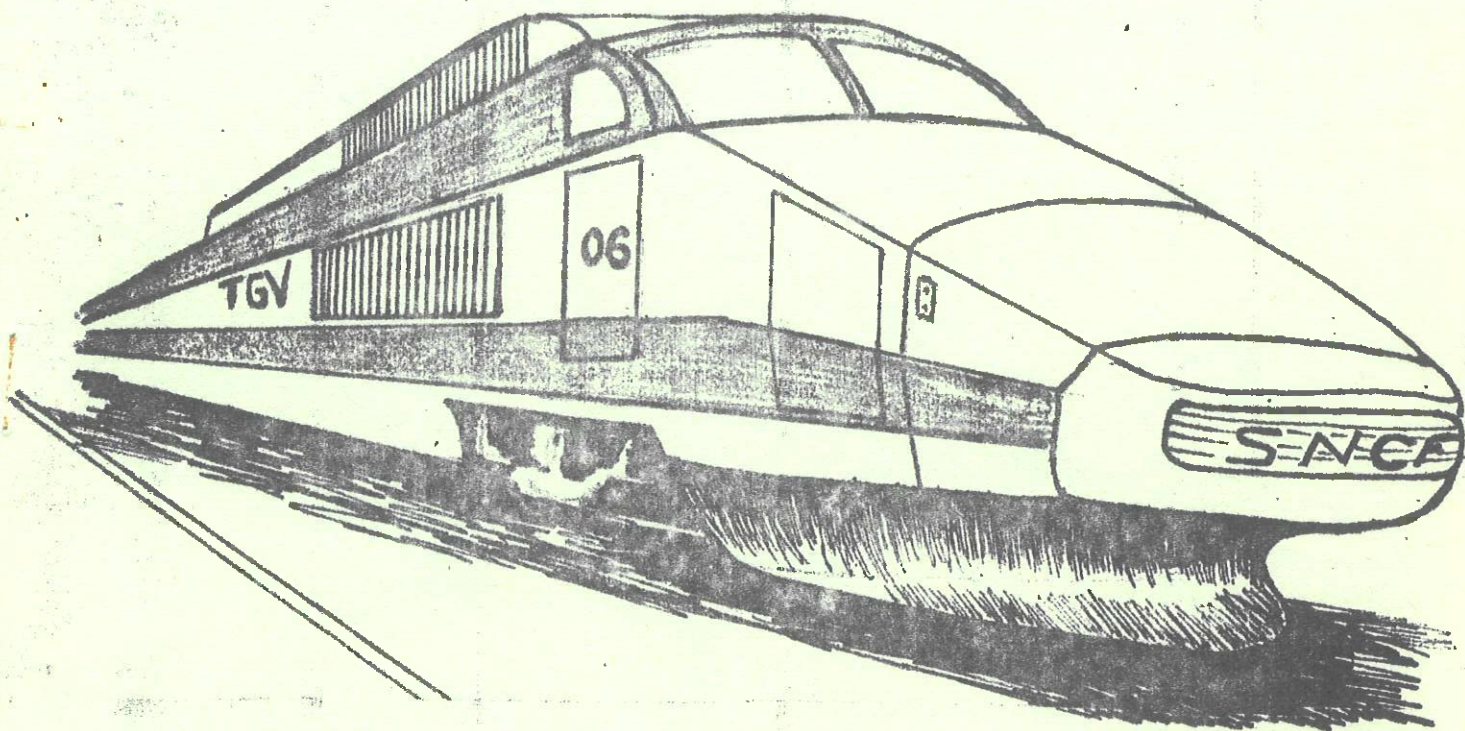
COMMUNE DE



FRASNE

LE T.G.V. A FRASNE

Une chance pour le Haut-Doubs



BULLETIN MUNICIPAL

février 1982

EDITORIAL

Un village de notre importance a des obligations auxquelles il ne peut se soustraire .

Il doit au contraire témoigner de sa force vitale qui reflète infailliblement son caractère et son âme .

Il doit évoluer , se perfectionner , tenir compte des impératifs de ses besoins , dans le temps , face aux difficultés qui peuvent surgir dans une conjoncture difficile .

L'esprit d'équipe qui anime les responsables municipaux contribue pour beaucoup à l'aboutissement des décisions importantes .

1981 , comme les années précédentes a apporté satisfaction et souci .

L'inauguration de la Mairie , parfois si contestée , mais aujourd'hui bientôt acceptée , FRASNE ne méritait-il pas cette réalisation ?

L'arrêt du T.G.V aux couleurs de FRASNE , ce prestige national , ne méritait-il pas un baptême ?

L'effondrement des plafonds de l'école . Ce sinistre dont la Commune se serait bien passé , a grevé lourdement le budget . Mais les conséquences auraient pu être plus dramatiques , si des enfants n'avaient pu échapper à quelques minutes à cette catastrophe qui pouvait se terminer en tragédie .

Les responsables municipaux ont agi très vite pour que des locaux provisoires soient mis à la disposition des élèves afin que leurs études ne soient pas perturbées , et priorité a été donnée pour que les enfants puissent réintégrer leur école à la rentrée .

Le chauffage de l'Eglise a explosé . C'était peut être encore le moment ... Notre budget nous permettra encore cette année de financer un système plus performant et plus moderne .

Un projet important , celui du traitement des ordures ménagères , évoqué déjà dans notre dernier Bulletin Municipal ; connaît à nouveau des difficultés d'autorisation . Le Conseil Municipal a décidé de persévérer dans son action pour obtenir la construction du four à incinération dont il a choisi le procédé , et qui doit être édifié sur la décharge autorisée de la Commune de LA RIVIERE . Il faut rappeler que la Commune de FRASNE est consciente de cette source de pollution depuis plus de 10 ans , que par sa volonté d'aboutir elle a déjà obtenu le libre choix du traitement des ordures ménagères qui lui a été accordé lors du schéma départemental du traitement de ces ordures ménagères . C'est ainsi que les élus sont d'autant plus motivés qu'ils ont été écoutés , et qu'ils ont conscience de résoudre ce problème dans les meilleurs délais .

Un autre problème important , et le plus préoccupant : CELUI DE L'EMPLOI .

FRASNE a été privilégié en 1981 , puisque le nombre des demandeurs d'emploi a varié dans une moyenne de 5 à 10 . Malheureusement , fin février , ce nombre approche la trentaine.. La situation de l'emploi dans notre village commence à être inquiétante . Personnellement , je reste en rapport avec les responsables des entreprises locales et frontalières , et j'espère que par la qualité reconnue de notre main d'oeuvre , nos demandeurs d'emploi retrouveront rapidement du travail : La conjoncture actuelle , la principale entreprise saisonnière étant au creux de l'embauche , les difficultés que rencontrent nos frontaliers , sont en partie les conséquences de cette augmentation des gens sans emploi . Malgré une période difficile et des charges communales en augmentation , des recettes en diminution (produits forestiers en baisse) , le Conseil Municipal est décidé de poursuivre certaines réalisations .

Le projet d'une salle culturelle est à l'étude . Elle aboutira si son financement peut être en partie subventionné dans le cadre du Plan d'aménagement Rural .

L'entretien des voies communales restera prioritaire .

Quant à l'extention du Village , (que peut nous apporter par exemple l'arrêt du T.G.V) , nous devons nous efforcer d'étudier les conséquences financières et d'environnement que nous poseront ces futures constructions , car il ne faut pas que les habitants de FRASNE soient pénalisés par une augmentation de la pression fiscale pour accueillir une nouvelle population , qui peut également poser des problèmes d'intégration .

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé la création d'une Carte Communale pour délimiter les zones constructibles , et évaluer les frais financiers de la viabilité de ces terrains .

Responsable du Budget Communal , il est de mon devoir d'informer les contribuables que le tiers de leurs impôts directs revenant à la Commune , alimente la contribution de l'Aide Sociale .


Dans l'intèrêt de tous , j'invite la population a souscrire aux assurances obligatoires , mais aussi aux assurances complémentaires , pour éviter de pénaliser l'ensemble de nos concitoyens , et d'éviter la constitution de dossiers d'Aide Sociale , qui souvent sont la source de conflits familiaux . (les enfants devant venir , dans certains cas , en aide à leur famille .) Pour votre information , la contribution du Département à l'Aide Sociale représente 45 % de son budget ...

Ce Bulletin vous permettra de mieux connaître et de faire connaître notre Village , ses aspirations , ses réalisations . Les pages suivantes vous les feront découvrir ou retrouver .

Je remercie tous ceux qui ont contribué à la rédaction de ce 11 eme Bulletin , qui permet à tous de mesurer la complexité des problèmes qui nous préoccupent , et des difficultés auxquelles se heurtent nos prévisions .

Grâce à nos efforts conjugués et volontaires , à notre sens des réalités , à notre souci de coopérer dans un but d'efficacité , nous continuerons tous ensemble à oeuvrer pour le plus grand bien de FRASNE , et dans l'intèrêt de tous .

Le Maire .



COMPTE ADMINISTRATIF 1980

dépenses de fonctionnement

<u>DENREES ET FOURNITURES</u>	176 609
dont : carburants	5 314
combustibles	111 199
fournitures scolaires..	21 902
 <u>FRAIS DE PERSONNEL</u>	 361 202
dont : personnel permanent....	214 595
personnel temporaire...	41 112
charges sociales	82 649
 <u>IMPOTS ET TAXES</u>	 67 098
 <u>TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS</u>	 228 001
dont : entretien des bâtiments	31 710
entretien des réseaux..	67 426
électricité	76 931
primes d'assurances ...	17 327
acquisition matériel ..	11 700
 <u>PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS</u>	 247 854
dont : aide sociale	70 956
garderie des bois	87 813
SIVOM	87 097
 <u>ALLOCATIONS ET SUBVENTIONS</u>	 26 645
dont : subventions aux sociétés	26 425
 <u>FRAIS DE GESTION GENERALE</u>	 69 608
dont : fêtes et cérémonies	22 845
frais de PTT	7 473
indemnités maire et adj.	35 266
 <u>FRAIS FINANCIERS</u>	 299 450
dont : intérêts des emprunts..	297 710
 <u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	 290 541
 <u>PRELEVEMENTS POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	 397 822
<u>TOTAL DES DEPENSES</u>	2 154 834

recettes de fonctionnement

<u>PRODUITS DE L'EXPLOITATION</u>	81 685
dont : taxe ordures ménagères ..	40 000
redevance assainissement.	27 570
<u>PRODUITS DOMANIAUX</u>	1 539 755
dont : coupes de bois	1471 790
location des immeubles...	64 277
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	16 399
<u>RECOUVREMENTS ET SUBVENTIONS</u>	54 284
dont : location salle	5 000
TVA sur Bois	25 165
participation des communes	13 344
<u>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</u>	383 178
<u>IMPOTS INDIRECTS</u>	33 150
dont : taxe sur électricité ...	27 805
<u>CONTRIBUTIONS DIRECTES</u>	213 545
<u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE 1979</u>	11 822 942
<u>TOTAL DES RECETTES</u>	<u>4 144 941 F</u>

dépenses d'investissement

Remboursement du capital des emprunts.....	371 095
achat ancienne gendarmerie	42 000
matériel mairie (machine à écrire).....	6 256
autolaveuse pour salle des fêtes ;.....	13 096
travaux à la ferme de Cessay	29 312
travaux à l'atelier du collège	4 610
travaux salle des fêtes (plafonds)	131 604
refection toile " la manne "	5 497
construction de la mairie	548 057
électrification	8 085
chaussées et trottoirs	123 443
électrification extension lot. les Vaudins..	49 807
travaux rue Carlo	41 274
aménagement des abords de Cessay	9 537
aménagement du deuxième terrain de foot	94 804
travaux à l'étang Lucien	26 678
piste pédestre de Billin	32 590
acquisition de terrains	1 930

recettes d'investissement

subvention pour salle des fêtes	30 900
prélèvement sur recettes de fonct.....	387 822
récupération de la TVA	84 264
taxe locale d'équipement	43 646
vente de terrains	205 191

service des eaux

FONCTIONNEMENT 1980

dépenses

achats d'eau au Syndicat	89 744
travaux et fournitures de matériel	12 889
agence de bassin (pollution)	12 639
remboursements emprunts	55 562
amortissement des installations	31 287

202 117

recettes

vente de l'eau	173 826
produits financiers	60 858
réductions de charges (sub. agence bassin)	3 412
excédent de 1979	60 072

243 368

INVESTISSEMENT 1980

dépenses

remboursement capital des emprunts	8 688
--	-------

recettes

subvention pour travaux rue de l'étang	69 000
amortissement des installations	37 313

106 313

IMPOTS LOCAUX

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ce sujet dans notre bulletin. Il est souhaitable cependant de le reprendre et d'apporter toutes les explications que vous êtes en droit d'attendre.

les impôts que vous payez :

- L'IMPOT SUR LE REVENU est versé intégralement à l'Etat. Il n'y a rien pour la commune.

LA TAXE D'HABITATION est payée par tous les habitants de la commune

LES TAXES FONCIERES payées par les propriétaires de maisons et terrains. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est calculée avec le foncier bâti.

LA TAXE PROFESSIONNELLE (ancienne patente) payée par les artisans , commerçants, entreprises , professions libérales

Sur la totalité de ce qui est payé une part seulement revient à la commune

(voir explications ci-après)

Ce sont ces trois types d'impôts que nous appelons :

IMPOTS LOCAUX

Vous payez aussi d'autres taxes :

LA TAXE D'ASSAINISSEMENT avec votre concession d'eau

LA TAXE D'ELECTRICITE calculée en fonction de votre consommation. Cette somme est portée sur votre quittance EDF.

La totalité des sommes est versée dans la caisse communale.

répartition

Nous avons pour illustrer notre explication ,pris une feuille de TAXE D'HABITATION d'un contribuable de FRASNE pour 1981. Chaque partie expliquée porte un numéro de 1 à 9 que vous allez retrouver ci-après avec la légende.

1

La Valeur locative: votre logement ou votre maison sont classés suivant leur importance , leur confort..Une valeur locative est attribuée par la commission des impôts. Elle est actualisée chaque année suivant un pourcentage fixé par la Direction des Impôts .C'est ainsi que si vous comparez avec votre feuille de 1980 vous trouverez environ 10% de plus pour la valeur locative.

2

Vous pouvez bénéficier d'une réduction de cette valeur locative si vous avez des enfants ou des parents à charge. (Dans l'exemple ici il y a trois enfants)

- ③ L'abattement est donc de 2100
- ④ → La valeur locative restante est donc de $8840 - 2100 = 6740F$
- ⑤ La commune applique alors un pourcentage sur cette valeur locative. Pour FRASNE le taux est de 1,94% ce qui fait dans cet exemple:
 $6740 \times 1,94\% = 131F$
 Notons tout de suite que c'est la part que recevra la commune sur les 452F payés par ce contribuable.
- ⑥ Le Département (Conseil Général) qui vote des impôts reprend la même valeur locative mais applique un autre taux: 3,92% ce qui fait qu'il reçoit:
 $6740 \times 3,92\% = 276F$
- ⑦ La Région de FRANCHE COMTE suit le même chemin pour équilibrer son budget ,elle applique le taux de 0,323% ,ce qui donne
 $6740 \times 0,323\% = 22F$
- ⑧ La Direction des Impôts prend une somme ,ici de 32F (environ 7,5%) pour couvrir ses frais
- ⑨ Nous arrivons enfin au total de 452F que doit payer le contribuable

Si nous reprenons l'année 1981 comme exemple nous pouvons encore vous dire que la totalité des impôts locaux payés par les habitants et les propriétaires de FRASNE est de :

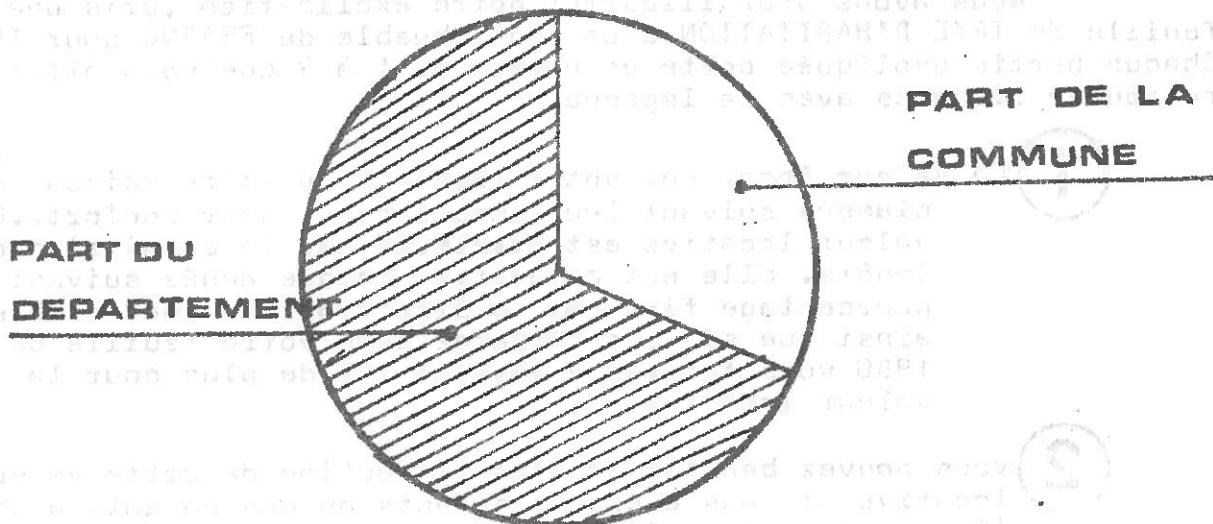
728 611 f

Sur cette somme il est revenu:

237 715 f

à la commune

Si nous traduisons ceci sur un graphique nous obtenons /:



81

DEPARTEMENT DOUBS

COMMUNE FRASNE

DOUBS

IMPOTS LOCAUX

TAXE D'HABITATION

LIEU DE L'IMPOSITION

LOT DES VAUDINS

N° d'article à rappeler dans toute correspondance 250 25 302 208 259 U

P046336004 U

BASES D'IMPOSITION (Voir au verso)

VALEUR LOCATIVE BRUTE

ABATTEMENTS

- général (à base
- pour
- spécial (à base

BASES NETTES D'IMPOSITION

MONTANT DES COTISATIONS

TAXE D'HABITATION

COMMUNALITE URBAINE OU DISTRICT III

COTISATIONS

COMMUNE
 BASES 6740 F
 TAUX 1,92%
 131 F

SYNDICATS ET DISTRICT III
 COMMUNALITE URBAINE OU DISTRICT III
 DEPARTEMENT
 6810 F
 3,92%
 267 F

TAXES ADDITIONNELLES
 REGIONALE
 SPECIALE D'EQUIPEMENT
 6810 F
 0,32300%
 22 F

COMMUNE
 COMMUNALITE URBAINE OU DISTRICT III
 DEPARTEMENT
 8840 F
 2100 F
 6740 F
 8840 F
 2030 F
 6810 F

● FRAIS DE CONFECTION DES ROLES ET DE DEGREVEMENT (voir au verso)
 ● DEGREVEMENT FIXE A DEGREVEMENT (voir au verso)

ROLE MIS EN RECouvreMENT LE : 31 07 81

SERA MAJORÉE DE 10 % TOUTE SOMME NON PAYÉE AU PLUS TARD LE : 31 10 81

SCHEMA A REMPLIR OBLIGATOIRE
 DESINFORMER DAVANT ET APRÈS

420 F
 32 F
 452 F

5

6

2

1

3

4

7

8

9

CONSTRUCTION DE LA MAIRIE

La nouvelle mairie, dont les soumissions avaient été adjudgées le 12 septembre 1980, a été inaugurée le 12 septembre 1981, soit un an, jour pour jour après les adjudications. C'est dire que malgré leur importance les travaux ont été menés rapidement, bien qu'ils aient été considérablement gênés par le mauvais temps et l'enneigement de l'hiver dernier.

Ayant suscité beaucoup de polémiques, quant à son emplacement, quant à son prix, quant à son style, la Mairie - dont la commune avait véritablement besoin - a été inaugurée avec le concours de toutes les autorités départementales, dont M. Le Préfet, M. le Sous Préfet, les Sénateurs, les Députés, les Conseillers généraux, les Maires du Secteur et la majeure partie de la population.

Le temps - malgré une certaine fraîcheur au début - ayant été de la partie, la journée s'est déroulée dans d'excellentes conditions, et tous les visiteurs ont pu apprécier le caractère fonctionnel, et le fini des installations.

Après Six mois de fonctionnement et de rodage, bien des réticences se sont apaisées et la population a pris l'habitude de se rendre dans SA nouvelle mairie.

Qu'en est-il au point de vue prix de construction, question primordiale, intéressant au premier chef les contribuables communaux, d'autant plus que des chiffres plus fantaisistes les uns que les autres ont été avancés ?

On peut affirmer, que sur tous les chapitres les prix des adjudicataires ont été maintenus et que le prix de revient a été celui qui avait été initialement prévu.

Voici chapitre par chapitre, les prix définitifs qui ont été payés aux entrepreneurs.

1 - terrassement - remblaiement - maçonnerie béton armé - enduits - assainissement	449 737.82
2 - charpente - couverture	179 156.30
3 - ferblanterie	40 695.41
4 - menuiserie - quincaillerie	55 624.19
5 - serrurerie aluminium - ferronnerie	124 160.80
6 - électricité	57 759.94
7 - plomberie - sanitaire	21 051.97
8 - chauffage	85 997.17
9 - carrelage - revêtement	132 483.17
10 - platerie - peinture - tentures - revêtements	119 812.87
11 - vitrerie	47 058.22
12 - revêtement de sol plastique	7 414.35
13 - aménagements des abords -	81 210.97
Rémunération du concepteur (architecte)	163 000.00

TOTAL TTC

1 565 163.18 F

Il est à noter que la TVA comprise dans ce total ,soit 17,6% est entièrement récupérée par le budget communal ,ce qui ramène les dépenses effectives pour la construction de la mairie à une somme voisine de 1 300 000 F .

LE GROUPE SCOLAIRE

Le 10 mars 1981 ,survenait un accident peu banal au groupe scolaire Xavier Marmier ,qui aurait pu avoir de graves conséquences et qui allait gravement obérer les finances communales pour l'année en cours. En effet ,à 13h20 ,peu avant la rentrée des élèves dans la classe de M. Courvoisier,un pan complet de plafond se détachait et tombait sur le parquet -qui fut crvè- en un amas de gravats et de poussière. Certains gravats ,constitués de hourdis ,de meillons enduits de crépissage ,pesaient plusieurs KG .On juge du danger qu'auraient encouru les enfants s'ils s'étaient trouvés dans la classe au quart d'heure plus tôt.

Certains plafonds d'autres classes présentant les mêmes fissures et pouvant constituer les mêmes dangers,il fallut après avis des experts et de l'architecte ,procéder à la rénovation complète des plafonds du groupe scolaire ,à peine vieux de 27 ans.

C'est ainsi que tous les plafonds des classes ,des préaux des couloirs , des lavabos ,des sous sols , des appartements durent être refaits et consolidés ,ainsi que toute l'installation électrique qui ne correspondait plus aux normes actuelles ,tant àaspont de vue commodité que sécurité.

Bien entendu la Municipalité a jugé utile de profiter de ce chantier pour faire effectuer en même temps des travaux d'isolation et de calorifugeage ,étant donné que les plafonds de ce groupe scolaire étaient beaucoup trop haut ,et causaient par là-même une dépense de chauffage beaucoup trop considérable.

Après quelques mois de fonctionnement on peut affirmer que grâce à l'isolation réalisée et à l'abaissement des plafonds ,l'économie de chauffage est notable ,et permettra en partie une récupération de l'investissement par une moindre consommation de fuel.

Voici en détail le coût des réparations du groupe scolaire Xavier Marmier :

1 - démolitions - maçonnerie	70 599.46
2 - menuiserie	108 360.37
3 - plafons suspendus	95 312.63
4 - peinture	15 493;54
5 - électricité	123 799.16
6 - serrurerie aluminium -vitrerie	35 581.05
	<hr/>
	449 146.21
honoraires de l'architecte	43 826.13
	<hr/>
	492 972.94 F
	=====

LES BATIMENTS COMMUNAUX

l'église

Le chauffage de l'église sera remplacé. Il a été installé en 1930 par la société "Chauffage Tuyauterie LECRENIER" de Lyon pour la somme de 19 110F et les travaux de maçonnerie par l'entreprise Désarménien de FRASNE pour la somme de 33 967F.

Ce mode de chauffage était valable en ce temps-là car le combustible et la main-d'oeuvre étaient peu coûteux et l'église était utilisée tous les jours de la semaine pour les offices, les catéchismes et autres exercices du culte.

En 1954 la maison Lecrenier était déjà intervenue pour une réparation provisoire. En 1964 un projet avait été proposé pour chauffage à air pulsé. En 1975 les voutes en béton réfractaire et la tuyauterie furent refaites à neuf.

Après l'accident au moment de l'allumage avant la Toussaint 1981 la municipalité ayant jugé que ce n'était pas valable de chauffer toute la semaine a décidé d'étudier un chauffage moderne pour ne chauffer qu'au moment des offices du dimanche des enterrements, mariages, les messes de la semaine pouvant être dites à la cure.

Une commission s'est déplacée pour voir des installations dans différentes églises afin de choisir le système le mieux adapté, le plus économique et le plus efficace pour notre église.

Dans sa séance du 19 février 1982 le conseil municipal a retenu comme système le chauffage à air chaud. Certaines propositions ont paru donner suffisamment de garanties pour être retenues. Une consultation des entreprises a lieu actuellement, mais l'on peut déjà dire qu'il faut compter environ 120 000 F pour la partie chauffage. Il y aura en plus des travaux de maçonnerie et des branchements divers.

Nous pensons qu'après quelques frissons cet hiver, nous retrouverons notre église bien chauffée et agréable pour l'hiver prochain.

* le club du 3^{ème} âge *

Le bâtiment actuel qui abrite le CLUB DU TROISIEME AGE, et qui à l'origine était les BAINS DOUCHES, a été aménagé en 1976 pour une somme de 150 000 F. Mais lors des travaux, les façades n'avaient pas été reprises. Aujourd'hui c'est chose faite puisque l'entreprise Guyon adjudicataire des travaux a presque terminé le crépissage des murs extérieurs.

Coût des travaux = 52 332 F TTC

* écoles *

Il a été procédé au remplacement d'une chaudière au pavillon des instituteurs.

Nous avons fait un projet et demandé une subvention pour terminer la réfection du toit de la maternelle. Il faudra également réhabiliter un mur qui se fissure dangereusement.

prévision = 30 000 F

la poste

Le Conseil Municipal a également cette année fait des travaux à la POSTE . Ce bâtiment qui reste communal est loué aux PTT pour la somme de 18 000 F par an . Le bail était fixé depuis le 1.07.78 à 11 000 F par an et il était de 8 400 F avant.

L'augmentation assez sensible de la location s'explique par le fait donc que la commune a pris à sa charge la transformation de l'ancienne salle du Conseil en trois pièces : une salle de séjour et deux chambres à coucher .

Montant des travaux:

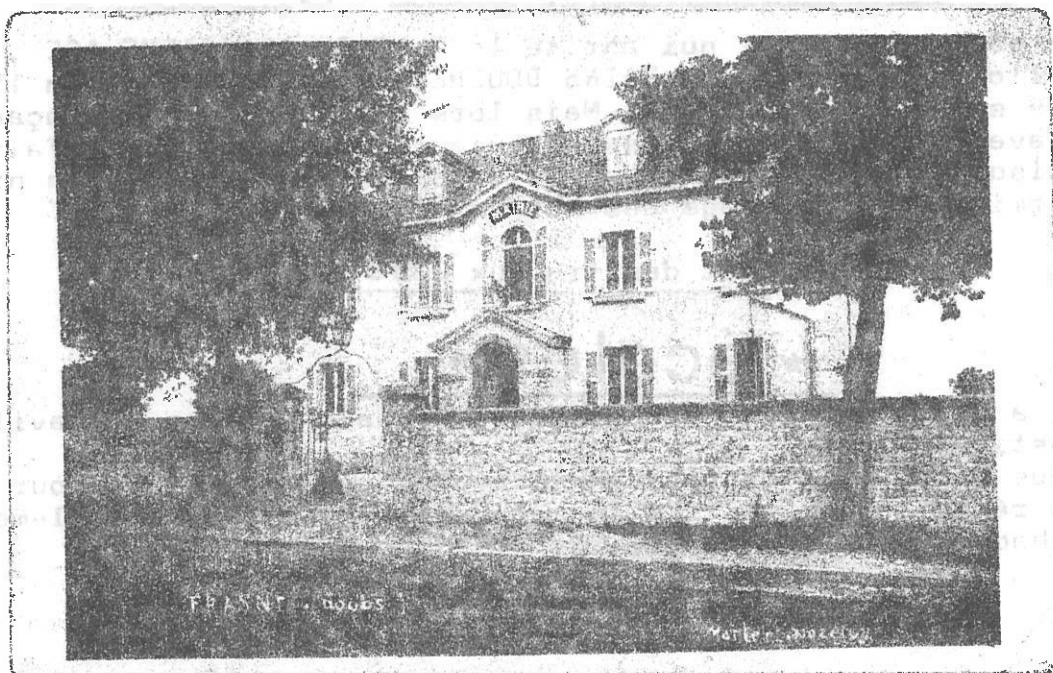
- menuiserie et fenêtres	15 196,74
- peinture	3 576,54
- modification du chauffage	1 901,15
- plafonds suspendus	14 093,09
- honoraires architecte	1 554,66

Total TTC 36 322,18 F
=====

Notons que dans le même temps ,l'administration des PTT a fait faire un certain nombre de travaux pour améliorer la partie publique des locaux et pour aménager un bureau au Receveur .

Au niveau de ce bâtiment la commune a encore un projet, à savoir :

- l'aménagement du parking : pour cela il faudra démolir le mur devant la Poste , abaisser le trottoir afin de pouvoir stationner une vingtaine de voitures. A l'occasion de ces travaux ,une barrière sera posée pour bien séparer la cour de l'école de ce parking ceci dans un souci de sécurité pour nos enfants.
- réfection des façades : crépissage.



le bâtiment vers 1900

LA SALLE POLYVALENTE

L'année 1981 n'a pas apporté de grands changements dans notre salle. Cependant nous pouvons nous réjouir d'avoir maintenant des matchs de hand-ball à Frasne ; par contre nous déplorons l'absence (pour raison de santé) du moniteur de lutte ,et l'arrêt des séances d'entraînement. Mais nous avons des projets pour 1982 ,un, en particulier dont la réalisation nous tient à coeur: celui de la création d'une salle de réunions et d'animation ,et dont nous parlerons plus longuement après avoir fait un rapide tour d'horizon.

location du matériel



Un des soucis de la commune et du Comité des Fêtes était, la surveillance du matériel prêté; après plusieurs inventaires nous avons remarqué qu'il fondait comme neige au soleil. Pour remédier à cet état de chose il fallait trouver une personne de bonne volonté ,sérieuse ,présente à Frasne et disponible ,et, ensuite on pouvait mettre en place un système de location . Cette charge financière devait-elle être supportée par le Comité des Fêtes ? Sûrement pas. En effet certaines sociétés empruntent plusieurs fois le matériel , d'autres jamais ,si bien que ces dernières se trouvaient pénalisées. Le comité a donc décidé lors d'une réunion générale - toutes les sociétés avaient été convoquées - de louer le matériel pour une somme modique . Jugez -en vous-même !

- * forfait de 30F pour tarot, loto ,arbre de Noël, départ en retraite d'un membre d'une société (manifestations se déroulant dans la salle)
- * pour les sociétés organisant une manifestation ailleurs que dans la salle des fêtes - 300F (il ne leur est pas demandé les 10% des bénéfiques)
- * 1,50F le couvert complet (9pièces) ou 0,25F la pièce
- * le matériel cassé ou détérioré est facturé au prix coûtant

Le matériel du Comité des Fêtes est exclusivement loué par Monsieur Jean Pierre Jeannin que vous pouvez contacter tous les jours et spécialement le samedi de 9H à 12H à La Mairie de Frasne. Aucun matériel ne doit sortir sans sa permission et un bon de location

chauffage



La mise en place d'un thermostat avec horloge nous assure pour le moment un réglage automatique et une température correcte pour tous les occupants de la salle. Grâce à l'isolation de la salle ,la consommation de fuel est passée de 11 500 litres à 8 500 litres par an

éclairage



L'éclairage de sécurité n'étant pas nécessaire pour les manifestations sportives ,et la réparation du système actuel coûterait trop cher (environ 20 000 F) un devis est en cours pour le remplacer par des points lumineux autonomes.

sonorisation



La commune a acheté une armoire de sonorisation mobile (coût 4 700F armoire plus branchements) cette installation donne entière satisfaction et la salle se trouve équipée correctement.

L'éclairage du parking reste à faire ,il est en attente avec d'autres projets , car projets il y a ! Projet prioritaire

Depuis des années on souhaitait la création d'une salle moins vaste que notre salle polyvalente ,dont la superficie serait plus adéquate aux manifestations de caractère intime : réunions, représentations théâtrales ,expositions diverses ,séances de cinéma , manifestations des sociétés : loto ,tarot , rencontre , concert , les banquets de famille ou de société. Peut-être étudiera t-on la possibilité d'y adjoindre un court de boules. La grande salle servirait exclusivement au sport et aux manifestations amenant un nombre important de spectateurs.

Plusieurs projets ont été soumis au Conseil Municipal, le premier étant d'aménager une salle au-dessus du balcon à l'intérieur de la salle polyvalente, le devis avec chauffage s'élevait à 120 000 F pour 126 m2 à l'étage. Mais cette salle aurait supporté difficilement les manifestations moyennes (un tarot de 120 joueurs aurait posé certains problèmes) . Autre inconvénient : elle se trouvait à l'étage ;il fallait donc un escalier de secours . Après un vote favorable à ce premier projet ; le conseil a fait chiffrer un deuxième projet : l'agrandissement de la salle existante ,par la construction d'une salle annexe ,contre la façade sud . Inconvénient majeur :elle se trouvait loin des sanitaires ,cuisine ,vestiaires. Finalement il fut décidé de la construire contre la façade nord afin que les communs se trouvent au centre du complexe . Compte tenu qu'un nouveau parking pourrait être créé entre les deux terrains de football , grâce aux remblais obtenus par la modification de la route de COURVIÈRE.

Montant de la dépense = 450 000 F TTC

A première vue le coût paraît élevé , mais on doit tenir compte:

- * de la TVA récupérable : 79 200 F
- * d'une subvention attribuée par le département dans le cadre de l'aide pour le développement de la vie associative
- * d'une subvention non négligeable du PAR (Plan d'aménagement rural du plateau de LEVIER FRASNE AMANCEY) Le PAR ,qui a pour but de maintenir et d'améliorer la vie dans le secteur rural ,doit subventionner des réalisations à LEVIER et à AMANCEY . Il ne fait aucun doute que le projet de FRASNE entre dans les objectifs du PAR .
- * d'importantes économies de chauffage et d'éclairage (actuellement chaque manifestation organisée dans la salle polyvalente coûte de 1000 à 1200 F à la commune)

En conclusion ,il faut préciser que le conseil municipal a voté ce projet seulement après l'étude du budget 1982 , car il ne voulait pas que cette réalisation se répercute sur les impôts . Les Habitants de FRASNE auront donc bientôt leur

« maison pour tous »

NOS FORETS



Veuillez trouver ci-après le résultat des différentes ventes de bois pour l'année 1981

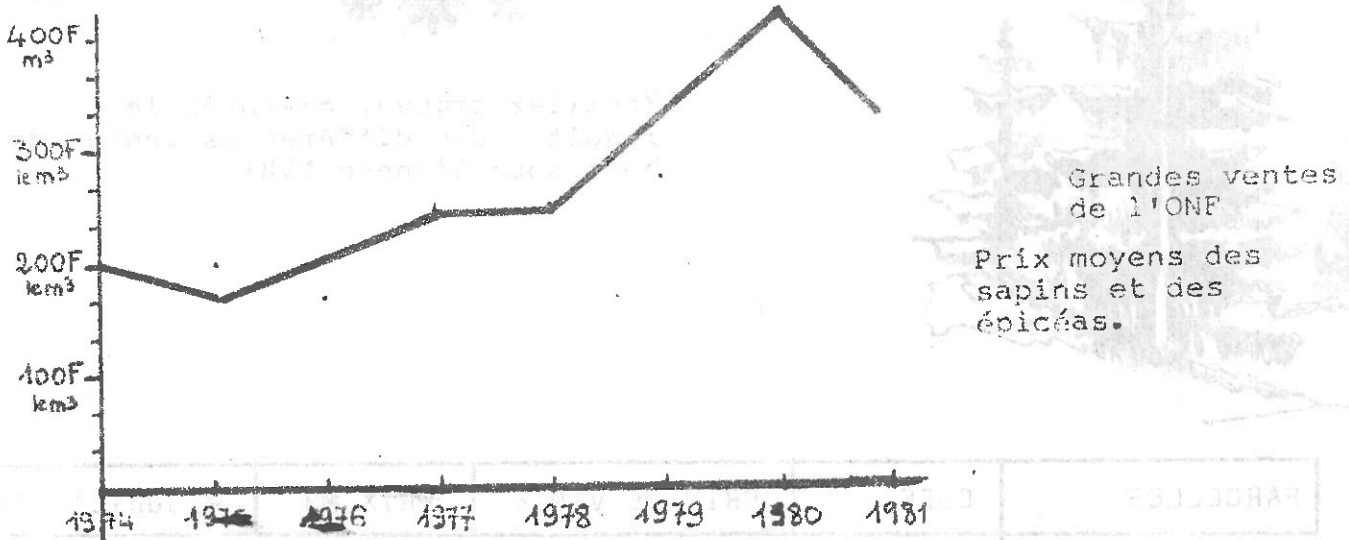


PARCELLES	CUBE	PRIX DE VENTE	PRIX M3	ADJUDICATAIRES
<u>Vente du 25 mai 1981 :chablis</u>				
Diverses au Forbonnet	226	55 000	243	M. CLAUDET
	398	97 000	243	SteMONT JURA
	196	32 000	163	M. CLAUDET
<u>Vente du 30 juin 1981 coupes et chablis</u>				
Les Auges 22	155	48 000	309	M. LOUVRIER
" 23	160	44 000	275	M. CLAUDET
La Joux chablis	254	63 000	248	M. CLAUDET
<u>Vente du 16 septembre 1981 coupes</u>				
Billin 20	911	300 000	329	M. CLAUDET
" 20bis	198	88 000	444	M. LOUVRIER
Les Auges 21	278	69 000	248	M. CALVI
La Joux 2	325	140 000	430	M. BOUVERET
A cette vente un lot invendu La Joux Parcelle 3 ,il sera remis en vente au printemps 1982				
<u>Cessions amiables(vente de chablis)</u>				
La Joux 3	70	24 500	350	M. RAMBOZ
" 2	36	12 600	350	M. Jacquemin
<u>Ventes entre habitants</u>				
diverses		26 140		

total des ventes = 999 240 F

LES VENTES DE BOIS

Le nombre de M3 résineux mis en vente chaque année par la commune de FRASNE est constant, le prix de vente du m3 est variable suivant la grosseur des bois, la qualité, la situation du lot et la fluctuation des cours. L'analyse des prix des grandes ventes de l'ONF de 1974 à nos jours vous est donnée par le graphique ci-dessous:



Pour la commune le montant total des ventes par année de 1977 à 1981 est le suivant (chiffres arrondis)

1977	=	745 000 F
1978	=	907 000 F
1979	=	1 044 000 F
1980	=	1 476 000 F
1981	=	999 000 F

Si de 1977 à 1980 les prix ont augmenté, il n'est pas de même pour 1981, que se passera-t-il en 1982 ? Le commerce du bois est aujourd'hui difficile et entraîne des répercussions financières sur le plan communal. Les budgets à établir pour les années à venir seront-ils réduits ? La forêt étant le principal revenu de la commune.

TRAVAUX EXECUTES EN FORET EN 1981

Nettolements, dégagements de semis et plantations	44 430F
Limites parcellaires -curage fossés Forbonnet	6 635F

51 065F

DU CHANGEMENT A L'O.N.F.

En fin d'année 81 M. CONCHE technicien, chef de secteur à l'ONF quittait FRASNE pour une nouvelle affectation: le district d'ORNANS. Il habite à présent avec sa famille à MONTGESOYE, village où il a passé sa jeunesse et où il possède une maison. Ses amis savaient que M. Conche préférerait la vallée de la Loue à la neige du Haut-Doubs. Son rêve est réalisé souhaitons lui dans ce secteur une bonne fin de carrière et une longue retraite.

En décembre 81 est nommé à FRASNE un nouveau chef de secteur en la personne de Monsieur CLERC; il habite à présent avec son épouse à la maison forestière de FRASNE.

Monsieur Clerc n'est pas un inconnu dans le milieu forestier du secteur ; natif d'EPENOY où son père était déjà forestier il a débuté dans l'administration en 1973 à CHAUX DES CROTENAY, puis à LEVIER en tant qu'agent. Un succès au concours de technicien forestier l'oblige à quitter LEVIER pour la CORSE avec une certaine nostalgie du Haut Doubs et des forêts de sapins. Un doubiste en Corse cela ne pouvait être qu'un passage... C'est en effet sur sa demande que M. CLERC est nommé à FRASNE. En collaboration avec la municipalité, par ses compétences forestières M. CLERC nous n'en doutons pas améliorera et sauvegardera notre patrimoine forestier. Souhaitons à ce dernier ainsi qu'à son épouse un heureux et long séjour parmi nous, en espérant qu'ils prendront tous deux une part active à la vie de notre cité.

INFORMATIONS SOCIALES

Les consultations de nourrissons et vaccinations ont lieu le 2ème vendredi du mois à 14 H au dispensaire des soeurs.

Madame LONCHAMPT assistante sociale tient une permanence chaque 2ème vendredi du mois de 15H à 16H au dispensaire des soeurs et chaque 3ème jeudi du mois de 14h à 16h à la mairie.

Le Docteur MARGUET, médecin du travail tient une permanence au dispensaire des soeurs les 1er et 3ème mardi de chaque mois de 9h à 12h et à partir de 14h.

Consultation de la médecine agricole selon convocation pour radio et examen du sang

Il y aura des vaccinations pour les adultes en MARS .AVRIL .MAI.

POUR obtenir l'AIDE FAMILIALE adressez vous à :

Madame Jocelyne BENOIT
Rue des sapins -FRASNE tél. 49.80.02

POUR obtenir l'AIDE MENAGERE adressez vous à :

Madame Marcelle VIEILLE
22 rue de Bellevue - FRASNE tél. 89.73.67.

Les interventions d'Aides Ménagères peuvent être prises en charge par les caisses de retraite en fonction des ressources. C'est la Caisse à laquelle l'intéressé a cotisé le plus longtemps qui prend en charge cette intervention ; chaque Caisse est autonome et n'applique pas nécessairement le même barème.

En 1981 la commune de FRASNE a versé 91.156 F à l'aide sociale au département . D'autre part elle accorde plus de 5000F de subventions à diverses associations d'intérêt social.

A Noël la commune donne des colis à partir de 80 ans . C'est à dire toute personne ayant 80 ans de l'année en cours . Pour Noël 1981 , il a été distribué 23 colis , pour 5 hommes et 18 Femmes .

COMMENT OBTENIR LES PIÈCES OFFICIELLES

PIÈCE DESIRÉE	OU S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COUT	MODE DE PAIEMENT	OBSERVATIONS
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer date de naissance, noms et prénoms	gratuit		Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date de mariage, noms et prénoms	gratuit		Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès	Indiquer date de décès, noms et prénoms	gratuit		Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
Fiche d'état civil individuelle ou familiale.	Mairie	Livret de famille ou extrait de naissance ou de mariage	gratuit		Elle remplace les bulletins de naissance, décès, mariage et certificat de vie lorsqu'elle est demandée par des administrations.
Certificat de vie Certificat d'hérédité	Mairie du domicile	Livret de famille ou extrait de naissance ou de mariage	gratuit		
Attestation du domicile	Mairie du domicile		gratuit		Imprimé à retirer à la Mairie
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'instance du domicile	Pièces prouvant la nationalité (livret de famille)		1 enveloppe timbrée	N'est pas délivré par correspondance
Extrait de casier judiciaire	Greffe du Tribunal d'instance du lieu de naissance	Indiquer noms et prénoms, date et lieu de naissance, filiation, adresse	gratuit	1 enveloppe timbrée	Les personnes nées à l'étranger doivent s'adresser au service central du Casier judiciaire : 23, allée d'Orléans à Nantes - 44.
Duplicate d'un livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Certificat de perte	gratuit		
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Pièce d'identité, justification de domicile	gratuit		Inscription toute l'année
Carte nationale d'identité	Mairie du domicile	2 photographies récentes, un timbre fiscal à 100,00 F, a livret de famille, ancienne carte.	100,00 F	Timbre fiscal	La carte d'identité n'est pas obligatoire. Elle est valable 10 ans.
Passport	Mairie du domicile	Carte d'identité, 2 photographies récentes, livret de famille	360,00 F	Timbre fiscal ou chèque	Valable 5 ans.
Autorisation de sortie du territoire	Mairie du domicile	Livret de famille	gratuit		Les mineurs doivent être accompagnés des parents.
Copie conforme	Mairie du domicile	Présenter l'original et la copie	gratuit		
Certificat de vaccination	Mairie du domicile	Carnet de santé ou certificats originaux	gratuit		

ELECTRICITE

Frasne est maintenant dotée d'un réseau électrique en bon état. La dernière réalisation est la construction du transformateur sur la route du Moulin du Lotaud pour une somme de 161 755 F

Ce transformateur alimente les deux nouveaux lotissements et doit permettre une extension de la zone constructible.

Mais ce n'est pas pour autant que tous les problèmes sont résolus. L'éclairage public des rues ne satisfait pas tout le monde... Comment pourrait-il en être autrement ? Des lampes grillées ne sont pas remplacées .."Cela fait plus de quinze jours que je l'ai signalé mais rien n'a été fait !.." Très possible et on peut même dire normal; car il est bon de savoir que changer une lampe n'est pas aussi simple qu'il ne paraît. Les normes de sécurité donc l'inspection du travail, interdisent à nos employés d'utiliser la nacelle montée sur le tracteur communal. Que faire ?... ne pas tenir compte de cette interdiction et risquer un accident... il n'en est pas question. Acheter un appareil réglementaire : c'est une dépense de plusieurs millions d'anciens francs pour une utilisation épisodique. Faire appel à une entreprise locale... c'est la solution retenue par le conseil. Mais il bien évident qu'on ne peut pas demander l'intervention d'un entrepreneur pour une seule lampe qui ne fonctionne pas ! C'est une question de disponibilité et de prix de revient. Il suffit donc d'être patient!

D'ailleurs même si quelques lampes font défaut par ci par là, peut-on vraiment dire que FRASNE soit mal éclairée ? Beaucoup de villages, ou même de villes plus importantes pourraient nous envier sur ce point. "On peut lire son journal, à minuit, dans la rue !..." disait un membre du Conseil. C'est vrai et on peut considérer que c'est même un gaspillage d'énergie : pourquoi éclairer autant toute la nuit ? C'est en effet une somme de 60 373 F qui a été dépensée en 1981 pour le seul éclairage des rues. C'est beaucoup. Il faudrait réduire ; oui mais comment ?...

- * une transformation du réseau qui permettrait d'éteindre une lampe sur deux à partir d'une certaine heure coûterait très cher et il faudrait de nombreuses années pour que l'amortissement en soit réalisé.
- * L'extinction des lumières pendant une partie de la nuit : très bien pour celui qui n'a pas à sortir, mais est-ce l'avis de celui qui va à son travail à 4 heures du matin ?
- * la dépose d'une ampoule sur deux : ce pourra être fait si la moitié d'entre vous donne son accord pour qu'on supprime l'éclairage près de chez lui en laissant subsister celui de son voisin !...

Le problème reste donc entier et nous demeurons attentifs à toutes les suggestions qui pourraient être faites.



LE PETIT MARAIS

NOUVEAU LOTISSEMENT A FRASNE

lieudit "Les Vaudins" rue du moulin

Dès le début de l'année 1981, les travaux de viabilité du lotissement "LE PETIT MARAIS" se sont poursuivis :

La route et le piétonnier ont reçu leur infrastructure. Lorsque les travaux de construction des villas seront avancés, cette première opération sera suivie d'un nouveau profilage compactage afin d'obtenir le profil définitif.

Le terre-plein central du tournebride sera matérialisé et planté.

L'équipement électrique est en place. Il comprend, pour chaque parcelle, le socle et le coffret de comptage. Il comprend également l'éclairage public par candélabres. L'ensemble de l'installation est souterraine.

Tout le réseau d'eau est en place, et chaque parcelle est alimentée en limite de propriété.

Les gaines de téléphone sont enfouies et aboutissent vers les coffrets électriques.

Là-aussi, l'ensemble de l'installation est souterraine.

Le réseau des égouts est achevé et raccordé au réseau communal. Chaque parcelle possède son attente pour raccordement.

Ainsi conçu, le lotissement permet à chaque acquéreur, aux moindres frais, de n'avoir plus qu'à raccorder les réseaux à sa villa.

L'arrêté d'autorisation de mettre en vente a été délivré le 11 juin 1981.

Une villa est déjà en voie d'achèvement et d'autres verront le jour dès le printemps 1982, construites exclusivement par des entreprises de FRASNE.

A l'heure où nous mettons sous presse, HUIT PARCELLES RESTENT DISPONIBLES. pour des surfaces variant entre 742 M² et 1 322 M², les prix s'échelonnent entre 47 500 FRF HORS TAXE et 72 900 FRF HORS TAXE (TVA 12,32 % et frais notariés variant de 3 300 FRF environ à 4 000 FRF environ, en sus).

FRASNE accueillera donc bientôt un nouveau quartier, bien relié au village jouissant d'une bonne exposition et d'un raccord rationnel au bâti. Le nouveau FRASNE s'étend...

Plans et tous documents administratifs et techniques sont déposés en MAIRIE de FRASNE, aux études de maître VUILLAUME à FRASNE (89.72.51) et PONTARLIER (46.58.88) et de maître J.M. RUEZ à CHAUSSIN (16-84 71.22.76).

Tous autres renseignements peuvent être demandés auprès des entreprises concernées : VANTHIER (89.71.74) GUYON (89.71.09) MATHIEU (89.71.92) VIETILLE (89.70.14) GODIN (89.70.08) CHAGROT (89.70.19) ET AUPRES DE LA S.C.I. DU MURGER à DOLE (16-84 72.59.60).

état civil

naissances :

GELINET Anne Sophie Fernande	1.02.81
GONVALEZ Virginie Nathalie Bernadette	23.01.81
GROSJEAN Elodie Florence Pascale	8.08.81
JEANNIN Magalie Fabienne Rolande	17.11.81
KOKSOY Véli	9.08.81
MARTINET Alexandra Marie-José Joëlle	31.10.81
NICOLET Christelle Marie Elisabeth	19.03.81
PARIS Gilles Thierry Chantal	28.01.81
PARRIAUX Laurent Emmanuel Jocelyn	5.09.81
PATOZ Johann Paul Roland	28.10.81
PIGHIN Stéphanie Chantal Yvonne	9.06.81
ROUGET Delphine Catherine Jean Pierre	24.08.81
ROUSSEL Jérôme François Jean Marie	6.11.81
SAILLARD Jérémy Marie Jacques	24.06.81
SENKILICOGU Maksudie	24.04.81
VALLET Eric	28.03.81
VIENNET Lucien Jeanine Georges	1.04.81
VIEILLE GIRARDET Yannick Claude Thierry	6.06.81

décès :

BALTES MOUGEOT Marie José épouse BESANCON	25.11.81
BON Gabriel	24.03.81
CHAUTARD Léa	22.04.81
COMBES Louis	30.12.81
CUINET Louis	7.10.81
FERREUX Geneviève épouse GIGNET	20.03.81
JEANNIN Claire épouse CUBY	10.11.81
PARIS Maurice	10.08.81
POBELLE Marie veuve de Marcel VANTHIER	28.05.81
ROUSSELET Jean Baptiste	27.09.81
TAXIS Fernande épouse BERQUAND	27.01.81
VALFREY Louis	13.07.81
VANTHIER Jean Marc	6.04.81
VUILLAUME Suzanne	10.12.81

mariages

BARTHOD Jean Pierre et LEPEULE Fabienne	14.11.81
BOILLOT Jean Luc et GUEUTAL Michèle	17.01.81
COLARD Thierry et BARTHOD Brigitte	20.06.81
COURDIER Jackie et BEL Christine	25.07.81
CUINET Daniel et MUSY Maryse	8.08.81
HAINAUT Jacques et MICHAUD Maryse	8.08.81
MARGUIER Jean Marie et LEMOINE Claude	26.12.81
OEUVRARD Jean Pierre et PELLETIER Marie Jeanne	7.03.81
RONDELLI Philippe et ROUSSELET Pascale	25.07.81
TERRAZ Joël et MATHIEU Marie Noëlle	4.07.81
VACELET Jean Louis et LEPEULE Evelyne	9.05.81
REYTER Joël et BIGUEURE Corinne	29.08.81
BAUD Jean Luc et GIRARD Pascale	20.06.81
SACCO Gino et MASSON Irène	13.06.81
BON Marcel et VERGUET Marie Christine	2.05.81

L' ETAT CIVIL AUTREFOIS

* il y a 50 ans

nombre de naissances: 25
nombre de décès: 10
nombre de mariages: 9

* il y a 100 ans

nombre de naissances: 23
nombre de décès: 29
nombre de mariages: 10

* il y a 150 ans

nombre de naissances: 16
nombre de décès: 21
nombre de mariages: 7

* et en 1802

nombre de naissances: 12
nombre de décès: 25
nombre de mariages: 1

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

Le 31 ème RECENSEMENT général de la Population aura lieu au cours du mois de mars 1982 . Profitons en avant de vous donner quelques conseils de vous rappeler l'historique du recensement.

historique

Depùs plus de 5000 ans ,on pratique des denombrements de la population:

- chez les Egyptiens 2750 ans avant Jesus Christ
- on trouve trace de telles opérations en CHINE dès 2238 avant Jesus Christ.
- au Vè siècle avant Jésus Christ on effectue des dénombremnts en INDE ,à ATHENES ,à ROME ...
- CHARLEMAGNE en 786 a fait demander le nombre de tous les "eujets" de l'empire , âgés de plus de 12 ans.

En France l'enregistrement à l'ETAT CIVIL précède les recensements

- le premier document d'ensemble avant le XVI è siècle est l'état des "paroisses " et des feux demandé par PHILIPPE VI qui nous apprend qu'en 1328 sur 24 150 paroisses ,il y avait 2 411 149 "feux (on dirait aujourd'hui "ménages") ce qui fait environ 19 millions d'habitants.
- l'ordonnance de VILLERS COTTERETS de 1539 ,prescrit l'enregistrement des naissances sur les registres paroissiaux , puis à partir de 1579 ,l'inscription des décès et mariages est obligatoire.
- La révolution française se montre favorable aux dénombremnts. Une circulaire du 7 janvier 1790 prévoit un recensement sur la " population entière ,détaillée par districts ,cantons et munisipalités". Mais rien de bien précis n'est fait.
- On ne pouvait pas attendre de NAPOLEON BONAPARTE autre chose qu'une systématisation des méthodes et des fréquences des recensements. Celui de 1801 indique que la population est de 33 111 962 habitants.
- LOUIS XVIII en 1822 fixe à tous les cinq ans les dates de recensement. La règle sera observée jusqu'à la Seconde guerre mondiale.

Le plus ancien des dénombremnts concernant notre commune et dont nous possédons les éléments ,est le dénombremnt de 1668 sous le règne de LOUIS XIV.

maisons	53	
feux	80	
hommes	114	} total des habitants = 537
femmes	128	
enfants	263	
valets	13	
servantes	19	

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

les animaux étaient également dénombrés. En 1668 nous avions:

chevaux	120
poulains	18
boeufs	150
vaches	295
veaux	112
moutons	371
chèvres	21

le 31^e recensement

Le recensement est obligatoire pour toute personne résidant en FRANCE.

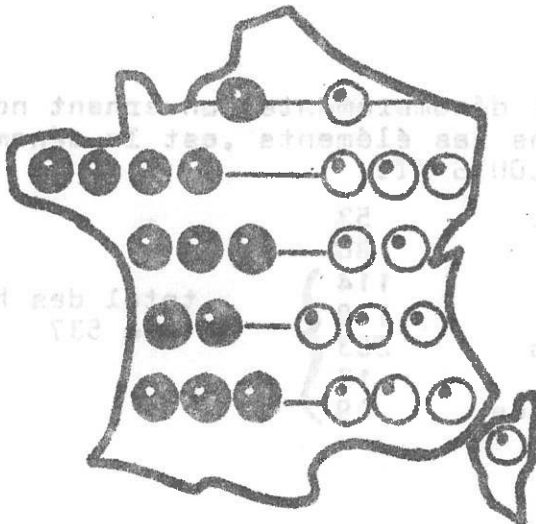
Vos réponses sont confidentielles: elles sont destinées uniquement à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) .Elles ne seront en aucun cas utilisées pour un contrôle quelconque et surtout pas pour les bases d'imposition.

Un agent recenseur nommé officiellement par Monsieur le Maire passera chez vous . Il vous remettra une notice explicative et deux types d'imprimés:

- le BULLETIN INDIVIDUEL : un bulletin sera rempli pour chaque personne qui vit chez vous.

- la FEUILLE DE LOGEMENT où vous serez amené à donner quelques renseignements sur le logement que vous occupez

Ressurez-vous l'agent recenseur est là pour vous aider à remplir vos imprimés .



le G.E.P.E.

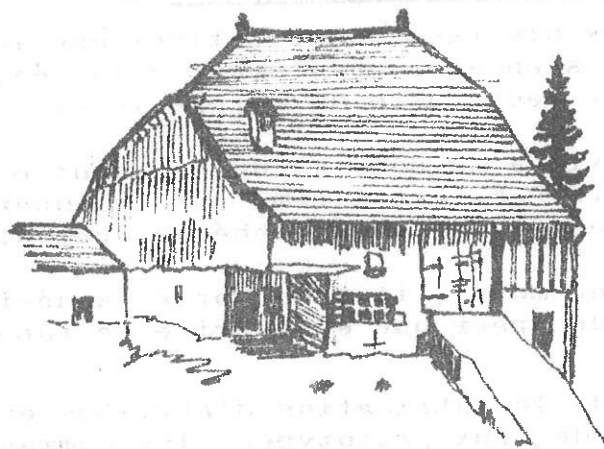
son origine.

A la suite des travaux de réflexion menés en 1979 dans le cadre du Plan d'Aménagement Rural des pays d'**AMANCEY - LEVIER - FRASNE**, un groupe de quinze artisans du bois et du bâtiment ont souhaité poursuivre la réflexion engagée et mettre en oeuvre un certain nombre d'actions concrètes susceptibles de promouvoir leurs activités propres, ainsi que celles des autres entreprises de la région, couvertes par le Plan d'Aménagement Rural.

Pour donner plus de cohérence et d'impact à ses actions, ce groupe de professionnels, épaulé dès le démarrage par la Chambre de Métiers du Doubs, s'est constitué, au début de l'année 1980, en Association Loi 1901, sous le sigle "G.E.P.E." Groupe d'Etude pour la Promotion des entreprises des Pays d'AMANCEY - LEVIER - FRASNE.

Le G.E.P.E s'est donné comme objectif : l'étude, la recherche et la mise en oeuvre de toutes actions susceptibles de promouvoir le développement ou la création d'entreprises non agricoles dans les secteurs ruraux d'**AMANCEY - LEVIER - FRASNE**.

Depuis la date de sa création, le G.E.P.E. a vu le nombre de ses adhérents augmenter et passer de 15 à 22. Parmi ces artisans, treize sont des professionnels du bâtiment et neuf sont des professionnels du bois, tous implantés dans les cantons d'**AMANCEY** et **LEVIER**.



La réflexion engagée lors de la procédure du P.A.R. s'était articulée autour de trois axes.

- la valorisation du bois.
- la reconquête et une meilleure exploitation du marché du bâtiment.
- Une meilleure qualification de la main-d'oeuvre.

C'est donc sur ces mêmes thèmes que le **G.E.P.E.** a voulu orienter son travail.

Les études réalisées confirment l'idée que le bois, véritable richesse naturelle, quitte bien souvent la région, sans avoir subi aucune transformation, pour y revenir par la suite, soit en produits finis, soit après un certain nombre d'opérations (séchage, rabotage..)

Cette situation apparaît évidemment, excessivement dommageable en tous points et en particulier au niveau de l'intégration sur place de la valeur ajoutée.

L'objectif du G.F.P.E. a donc été, dès le départ, d'envisager un certain nombre de solutions concrètes permettant de sortir de cette situation. Il va sans dire qu'une telle orientation supposait l'instauration d'une concertation permanente entre les partenaires du bois.

- Concertation verticale entre les différents partenaires de la filière.
- Concertation horizontale au niveau de chaque activité.
Cette concertation inévitable pour sortir de l'impasse, nécessite une collaboration étroite.
- Collaboration commerciale - Le développement des entreprises existantes et éventuellement la création d'entreprises nouvelles supposent la mise en oeuvre d'une démarche dynamique pour une reconquête du marché local.
- Collaboration technique - L'étude et la recherche doivent être menées par les professionnels du bois : recherche de nouvelles productions, de techniques de fabrication : cette collaboration technique peut et doit permettre aux entreprises de proposer sur le marché local et à l'extérieur des articles et produits dont la fabrication est actuellement assurée par l'extérieur.

En ce qui concerne le marché du bâtiment, la situation n'apparaît guère meilleure. En effet, les entreprises locales sont évincées trop souvent du domaine de la construction neuve, ou bien elles sont contraintes à travailler en sous-traitance et pour cela à passer par les " quatre volontés " d'un donneur d'ordres qui récolte la grande partie de la valeur ajoutée.

■ les réalisations ■

C'est à partir de ces diverses constatations que le G.F.P.E. s'est donné comme objectif de s'engager résolument à la réalisation d'actions concrètes permettant une reconquête du marché local.

Les différentes activités du bois et du bâtiment étant présentes au sein du groupe, le G.F.P.E. est à même de pratiquer une concertation permanente qui a, d'ores et déjà, débouché sur certaines réalisations.

Il a permis ou tout au moins, il a conforté la décision prise par deux jeunes d'EVILLIERS de créer une entreprise de rabotage et de production de frisette.

Il a lancé l'idée de la fabrication d'abri-bus en bois : à la suite de la réalisation de deux prototypes, les commandes commencent à arriver. Cette nouvelle fabrication a d'ailleurs débouché aussi sur la réalisation de cabines de péage de remonte pente.

Une entreprise de charpente s'est vue soutenue dans son effort de recherche pour la fabrication de charpente traditionnelle pour les bâtiments agricoles. Ce marché était totalement réservé jusqu'à ce jour, aux fabricants de charpente métalliques.

La fabrication de meubles en sapin, épicéa, a été lancée par un ébéniste du groupe.

En matière de bâtiment, le G.F.P.E. s'est engagé dans la conception et la réalisation de pavillons d'habitation. Un premier bâtiment a été livré à la fin de Juillet 1981. A la suite de deux journées " portes ouvertes " , six commandes fermes ont d'ores et déjà été passées.

La réalisation de ces diverses actions a été rendue possible, grâce à une concertation et une collaboration permanente. Les réunions mensuelles représentent un temps fort dans cette concertation : il s'agit d'y faire le point des actions lancées et de préparer les actions futures, par une mise en commun constructive (organisation de chantier, mise au point technique, établissement des prix...etc.)

la maison du G.E.P.E.

Le G.E.P.E. a décidé, début 1981, la recherche d'un procédé de construction de maisons à ossature bois à construire par l'artisanat local. Cette recherche s'effectue avec la même équipe de concepteurs.

L'ARCHITECTURE : Le projet présenté, (fermes sur poteaux), est conçu pour laisser au concepteur, une grande souplesse dans les proportions, les matériaux de toiture et de parement extérieur, de même que les adaptations au sol, dans la composition du plan intérieur, et dans la possibilité de réaliser de l'Habitat individuel isolé ou groupé.

Toutes les dimensions sont calculées sur une trame de 1,20M ; ce qui permet une évolution vers les prédébites en scierie.

L'ossature, préparée en atelier, est posée sur chantier sur un entraxe de 3 x 1.20. Après pose de la couverture, les panneaux de murs, préparés en atelier, pleins, ou équipés de leurs ouvertures, viennent fermer le vide entre poteaux et entre fermes. Sur le contre-plaqué extérieur des panneaux, le concepteur a le choix du revêtement, qui peut être remplacé, sans dommage pour le panneau, et l'ossature.

Les cloisons intérieures sont en panneaux agglomérés, ou sapin, toujours dimensionnées sur la trame 1.20. Ces panneaux peuvent être pleins, ou équipés d'une porte, soit être panneau penderie 1.20 x 0.60, ou panneau bibliothèque rangement. 1.20 x 0,60. Ce système doit permettre au concepteur ou Me d'ouvrage une grande liberté du plan intérieur, à la réalisation ou durant l'habitation.

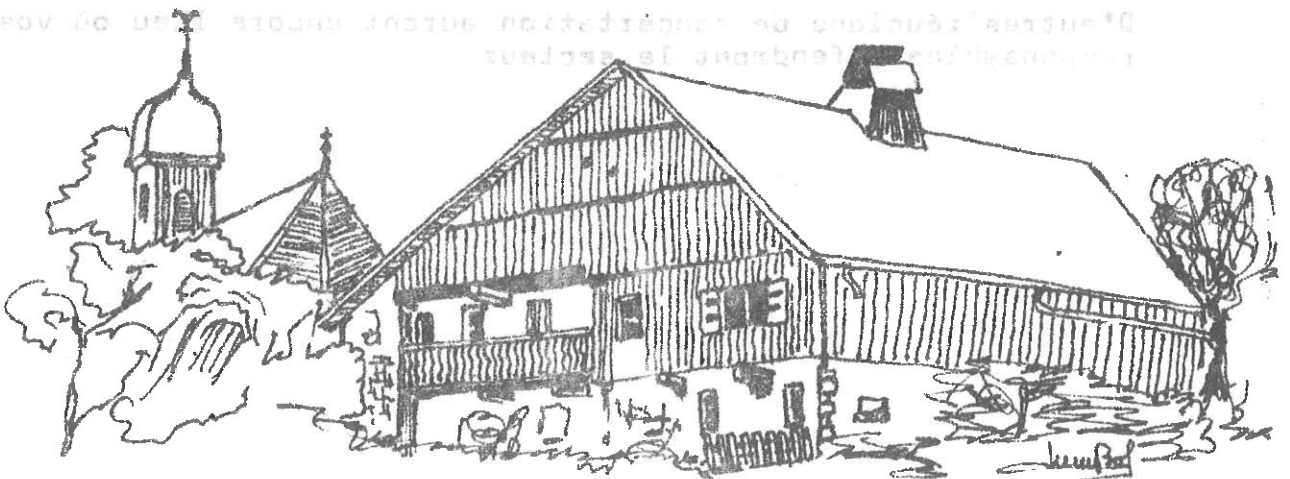
Les planchers sont constitués de solives qui reçoivent les supports de sols et plafonds.

L'isolation thermique est à très haute isolation : laine minérale : sols 0,15, murs 0,15, plafonds 0,25.

LES TYPES : Le même modèle, type 3 au rez de chaussée peut, avec les mêmes types de fermes, de panneaux extérieurs et de cloisons, évoluer en type 4 ou 5, en aménageant les combles, ou du type 5 au rez de chaussée au type 7 combles aménagés.

L'ECONOMIE : Un système constructif simple, n'exigeant pas d'importants investissements, réalisable par les entreprises artisanales.

L'étude sur trame permet le prédébit des longueurs de bois, sur un multiple de 1.20 les sections de bois sont réduites à 3 pour l'ossature. Le même type de ferme et de panneaux et sert à tous les types de construction, ce qui permet la réalisation en série.



l'avenir

Après deux années d'expériences et de travail en commun, il apparaît clairement aujourd'hui que la formule Associative permet de faire émerger des réalisations prometteuses pour l'avenir.

Si les conditions psychologiques sont réunies pour envisager un développement réel de l'activité des entreprises du groupe, un certain nombre de difficultés demeurent, que le G.E.P.F. s'engage à affronter afin de donner le maximum de chance aux actions lancées :

- Difficultés d'ordre commercial : attaque de nouveaux marchés, reconquête du marché local.

* Difficultés d'ordre technique : séchage du bois, mise au point de nouveaux modèles, de nouvelles fabrications.

Enfin, il importe de noter le rôle d'animation permanente joué par la Chambre de Métiers du Doubs au G.E.P.F. Ce soutien accordé, sans réserve, permet de dynamiser le groupe et d'envisager l'avenir dans les meilleures conditions.

autres projets du PAR

Lors d'une assemblée des élus de la région du PAR il a été retenu quelques grandes actions pour utiliser les crédits qui seront mis à notre disposition dans le cadre du Contrat de Pays qui suivra le PAR. Une somme de 1 500 000 F sera alors disponible pour financer :

- une action pour le développement touristique sur l'ensemble du secteur (réalisation d'une plaquette sur la région)
- projet d'urbanisation sur Amancey
- construction d'un centre médico-social à Levier
- aide au GEPE
- action sur le plan de l'agriculture : animateur ? porcherie ? ...
- et pour Frasne le financement de la "Maison pour tous"

D'autres réunions de concertation auront encore lieu où vos responsables défendront le secteur



LES RANDONNEURS DE CESSAY

Constitué au début de l'année 1981 -alors que l'hiver qui sévissait avec un enneigement exceptionnel permettait toutes les randonnées possibles - le CLUB des RANDONNEURS de CESSAY a continué la mise sur pied de son organisation, au cours de l'année écoulée.

C'est ainsi, qu'avec l'autorisation des autorités communales, un bûcher a été aménagé à la ferme de Cessay, et une provision de bois amassée, afin de permettre aux randonneurs le chauffage des locaux de la ferme en période hivernale. La vieille cuisinière vétuste a été remplacée, et une provision d'eau a été mise en place.

À la fin de l'automne, une équipe de balisage, déléguée par l'A.D.T. (Aide Départementale au Tourisme) est venue pour baliser les pistes avec l'aide du Président de la Société.

Mais il manquait alors à celle-ci, le plus gros atout dont elle puisse disposer, c'est-à-dire un dameur de pistes, pour affectuer correctement le tracé des pistes de randonnée.

Grâce à l'insistance et à la diligence de certains élus locaux et régionaux, le dameur, prêté gracieusement par l'ADT a été livré dans les premiers jours de janvier, et remis aux responsables bénévoles chargés de le piloter. C'est un très gros cadeau qui a été fait à la société des Randonneurs, et un puissant atout pour l'avenir du ski de fond à Frasne. En effet, si la situation financière le permet -le fonctionnement du dameur coûte cher - des pistes pourront être ouvertes en direction des communes de COURVIÈRE BOUJAILLES, CHAPELLE D'HUIN, BULLE, DOMPIÈRE et même BIEF DU FOURG et BONNEVAUX. De quoi faire beaucoup de kilomètres et intéresser tous ceux qui s'adonnent à la pratique du ski de fond dans la région, de même qu'elle intéressera les personnes qui sont susceptibles de louer des logements ou des meublés à des touristes ou des étudiants séjournant dans la région.

Bien entendu, comme tout le monde, la société des Randonneurs est bien obligée de constater que les hivers se suivent et ne se ressemblent pas, et que sur le plan neige, le début de l'année 1982 n'a guère été favorable à la pratique du ski.

Mais ce qui n'est pas valable aujourd'hui peut l'être demain, ou le mois prochain, ou l'année prochaine, ce qui incite les Randonneurs à conserver un bel optimisme, et à continuer à préparer la future base de ski de Cessay, qui connaît nul n'en doute une grande extension dans les années à venir.

VOUS CHANGEZ D'ADRESSE :

VOUS DEVEZ FAIRE MODIFIER :

OBLIGATOIREMENT :

- DANS UN DELAI D'UN MOIS, LA CARTE GRISE DE VÔTRE VEHICULE (Article R 114 du Code de la Route).

CETTE OPERATION EST GRATUITE SI LE CHANGEMENT DE DOMICILE A LIÉU DANS LE MEME DÉPARTEMENT.

FACULTATIVEMENT :

- VOTRE PERMIS DE CONDUIRE.
- VOTRE CARTE D'IDENTITE.
- VOTRE PASSEPORT.

à la PRÉFECTURE du lieu de votre nouveau domicile.

LA CARTE COMMUNALE

son but :

L'élaboration d'une carte communale a comme objectif principal de fixer pour les prochaines années les zonages propres aux implantations et exploitations diverses, à savoir:

- zones équipées et constructibles dans l'immédiat
- terrains communaux destinés à l'urbanisation où les équipements sont actuellement insuffisants pour admettre l'urbanisation qui entraînerait la commune à d'importantes dépenses d'équipement (réservoir d'eau, assainissement ...) et qui doit être différée en application de l'article RIII-13 du code de l'urbanisme mais où l'extension des activités existantes est permise.
- zones forestières
- zones agricoles où les constructions liées aux activités agricoles sont les seules autorisées par le code.

pourquoi une carte communale?:

Dans le but bien précis d'éviter les réalisations anarchiques qui finalement grèvent le budget communal et créent des difficultés de tout ordre. Motivé par une préoccupation d'intérêt général et d'harmonisation de l'extension du village, le Conseil Municipal a décidé que cette dernière se ferait côté EST du vieux FRASNE, où la commune possède une partie importante des terrains.

Comme motivations principales du Conseil Municipal, citons en deux:

● comme nous venons de le voir, les terrains choisis appartiennent à la commune, ce qui évite toute spéculation éventuelle sur des terrains privés. Il est plus raisonnable de viabiliser les terrains qui appartiennent aux 1500 habitants du village, plutôt que de faire bénéficier quelques propriétaires de frais importants supportés par la collectivité.

● Motivations d'ordre technique : le réseau d'assainissement, notamment le collecteur principal, passe dans la zone prévue pour cette extension, ce qui n'est pas le cas pour les constructions qui se feraient ailleurs. Il faut bien savoir que le réseau d'assainissement actuel, spécialement dans la partie périphérique du village, ne peut absorber impunément les eaux usées d'autres constructions que celles existantes actuellement, même si le profil du terrain le permet. Ce réseau est à saturation dans bien des quartiers de FRASNE, si nous laissons faire, il faudrait relever une partie des tuyaux pour changer de diamètre, ce qui provoquerait des dépenses incompatibles avec l'équilibre du budget.

L'élaboration de cette carte communale n'est pas terminée et les propriétaires intéressés peuvent demander des explications, où mieux venir aux réunions d'information que le Conseil Municipal organisera. Ils pourront également donner leur point de vue. Hélas les 2 réunions courant décembre 81 n'ont pas suscité beaucoup d'intérêt... Cela est regrettable car ce projet est important dans la mesure où il touche à la propriété. Nous souhaiterions que les intéressés collaborent d'une façon plus active, avec la commission chargée de ce travail.

CREATION D'A.F.U.

Dans le but d'occuper les terrains nus à l'intérieur du village qui sont en friches actuellement et de les viabiliser, le Conseil Municipal est prêt à encourager les créations d'Associations foncières urbaines et d'être partie prenante dans celles où la commune pourrait être intéressée (ex:le coin du Bas)

A V A N T A G E S D E C E S A . F . U

- possibilité pour certains propriétaires de viabiliser des terrains qui actuellement n'ont aucune possibilité d'être constructibles sans une restructuration.

- mesures financières:

- * mutation exonérées de TVA , exonération des droits d'enregistrement pour les échanges et les ventes.
 - * emprunts aux mêmes taux que les communes.
 - * exonération des plus-values apportées à ces terrains
- ...etc...

Dans ce domaine également nous serons à la disposition des propriétaires pour d'éventuelles explications.

Toujours sur le plan extension du village , nous avons une demande d'achat de terrain concernant la commune et un privé pour la construction d'un nombre important de résidences secondaires. Avant de donner le feu vert à cette réalisation ou de dire non , le Conseil Municipal a décidé de faire faire à la DDA une étude préalable sur nos possibilités d'accueil, à savoir:

- infrastructure actuellement existante
- réseau d'assainissement
- eau

...etc...

Ceci afin de ne pas faire supporter , le cas échéant par les contribuables du village des charges incompatibles avec les avantages que procureraient les arrivées d'une population de passage.

Cette étude est en cours actuellement et devrait sortir prochainement.

SIVOM

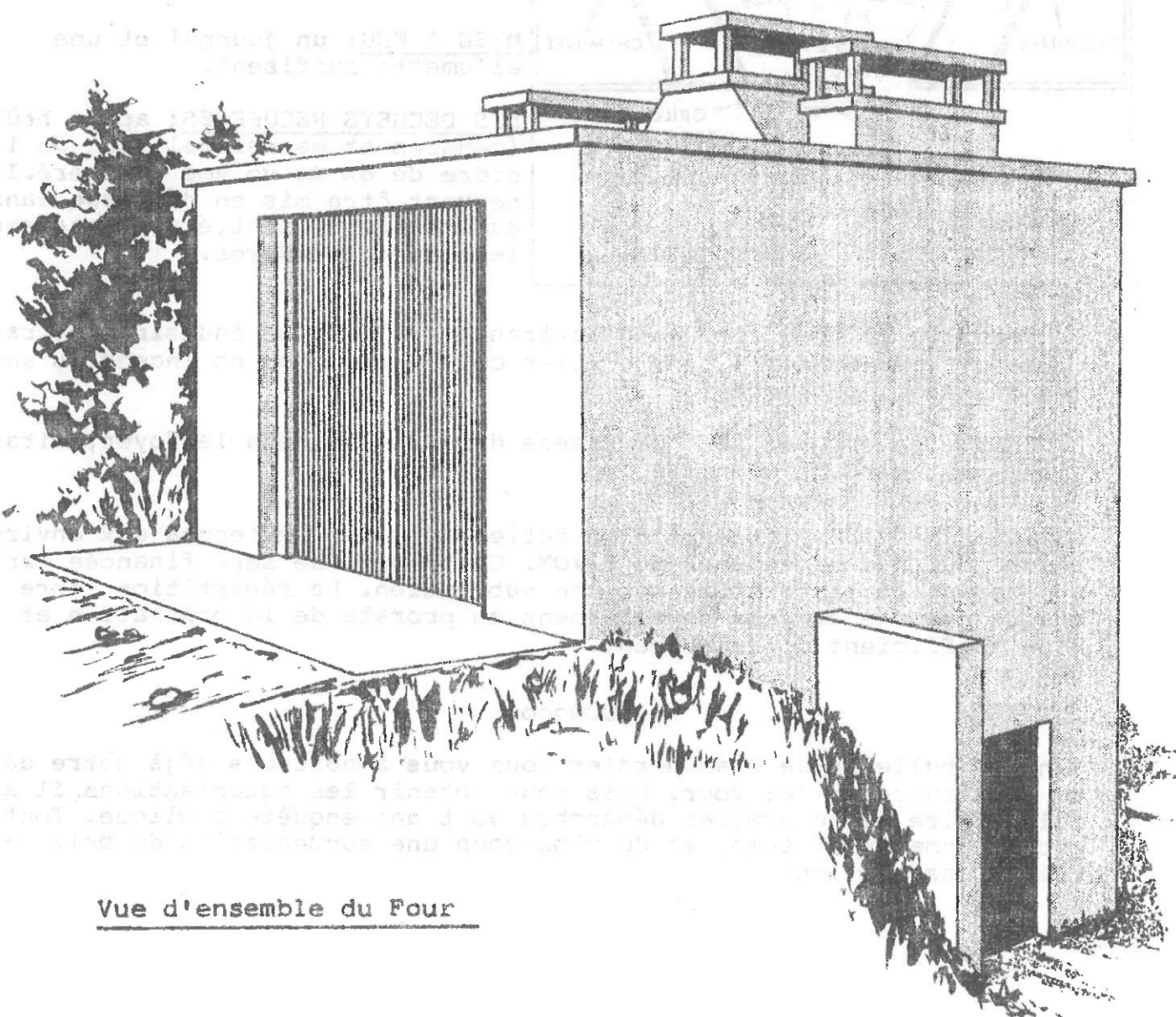
L'action du SIVOM au cours de l'année 1981 a surtout été centrée sur le problème du traitement des ordures ménagères.

POURQUOI FAUT IL TRAITER LES ORDURES ?

Une loi et différents arrêtés ont fixé depuis plusieurs années les conditions dans lesquelles les ordures ménagères devaient être collectées et traitées.

Mais chacun de nous s'accorde aussi à reconnaître que le maintien des décharges brutes, sauvages ou "contrôlées" n'est plus possible. En effet outre le problème d'esthétique pour notre région, ces décharges sont à l'origine d'une pollution importante. A FRASNE, nous pouvons voir le soir des centaines de rats se promener sur la décharge, ce qui est très nocif. La pollution de l'atmosphère par l'envoi de poussières et par les fumées s'ajoute au risque de pollution des eaux souterraines et de ruissellement (ruisseau du Lotaud)

Pour remédier à cela ou du moins pour l'essentiel nous avons le procédé d'un four à incinération. Celui qui a été retenu est le four mis au point par Monsieur PECHOUX de Bellignat dans l'Ain.



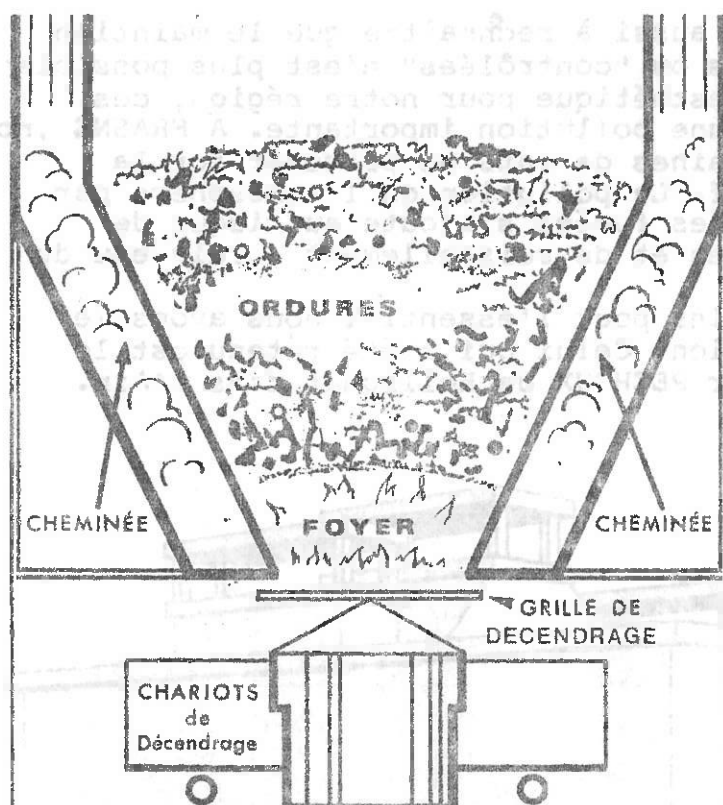
Vue d'ensemble du Four

DESCRIPTIF DE L'APPAREIL

Le corps de l'appareil est constitué en béton banché de 0,20 m d'épaisseur, doublé d'amiante à l'intérieur. Il est construit sur une plate-forme d'accès, un mur de soutènement et un radier porteur.

Le niveau "haut" de l'appareil est constitué par le foyer, d'une contenance de 25 m³ et les cheminées. Il est muni d'un dépussiéreur (système de grille superposées)

Le niveau "bas" permet l'accès aux grilles de déchargement. Il reçoit les chariots dans lesquels tombent directement les cendres.



APPAREIL d'une très grande simplicité pratiquement sans entretien, ne faisant aucun bruit et ne dégageant aucune odeur désagréable.

BRULAGE: par AUTO-INCINERATION (une tonne d'ordures par heure, soit environ 5 heures pour 25 m³)

AUCUN APPORT D'ENERGIE: appareil entièrement autonome. Ni électricité ni fuel, ni gaz, ni eau.

MISE A FEU: un journal et une allumette suffisent.

LES DECHETS RECUPERES: après brûlage (cendres et mafevers) sont de l'ordre de 6% du volume incinéré. Ils peuvent être mis en décharge sans aucun inconvénient, étant totalement inertes et inodores.

SUPPRESSION de tous risques d'attraction de la faune indésirable (rats, corbeaux, mouches...), sans oublier ceux des fumées et incendies sur les décharges publiques

HYGIENE: les ordures sont déversées directement dans le foyer, évitant ainsi tout contact humain.

ASPECT FINANCIER: l'ensemble de cette opération reviendra aux environs de 400 000 F aux communes du SIVOM. Cette dépense sera financée par un emprunt et si possible par une subvention. La répartition entre chaque commune se fera certainement au prorata de la population et d'un coefficient d'éloignement.

ooo000ooo

Dans le bulletin de l'an dernier nous vous annoncions déjà notre désir de construire un tel four. Mais pour obtenir les autorisations il a fallu faire de nombreuses démarches dont une enquête publique. Tout ceci a demandé du temps et du même coup une augmentation du prix de cette construction.

quand nos ancêtres nous écrivent ...

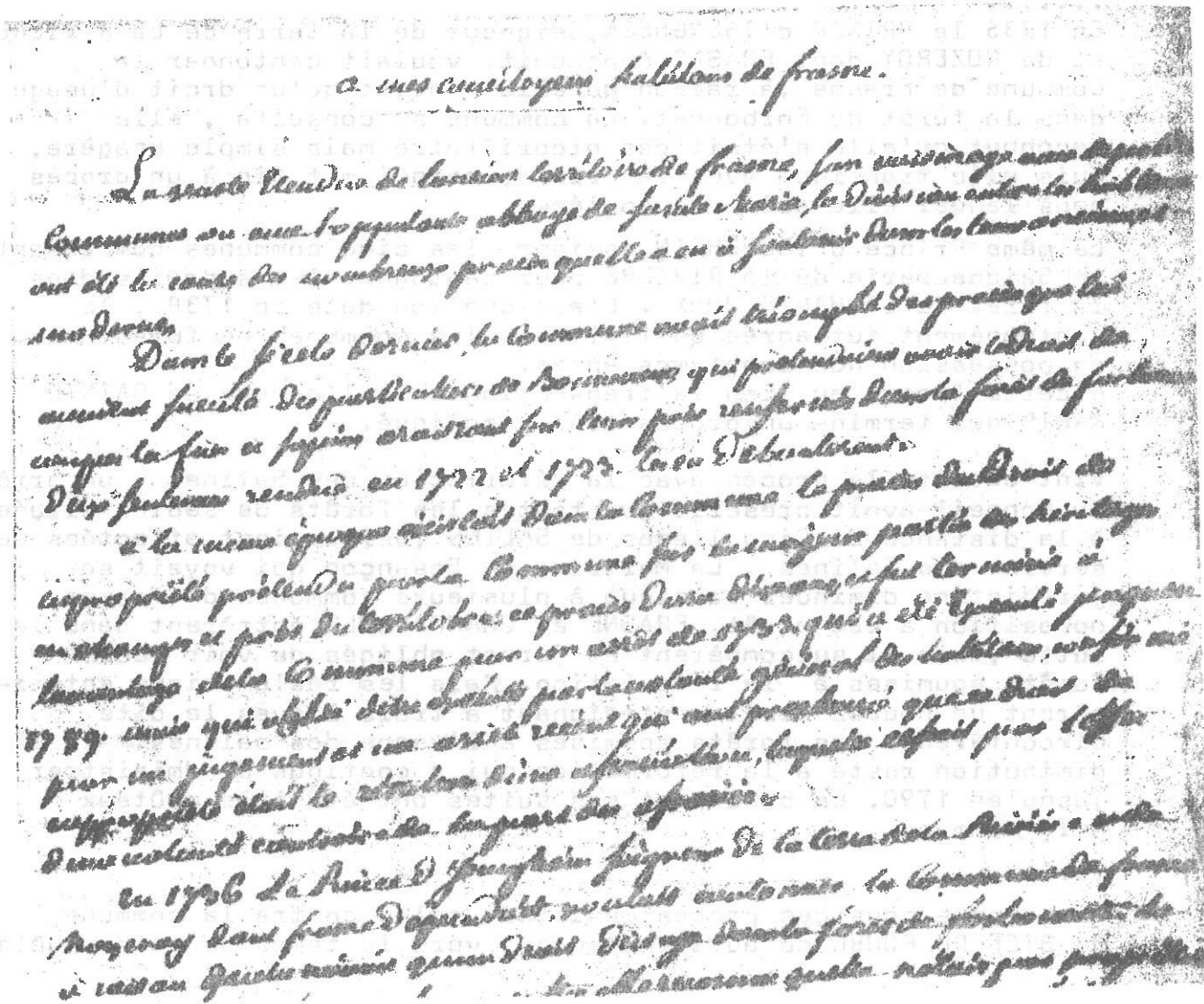
A la suite du déménagement des archives communales et leur classement dans les greniers de la nouvelle mairie, nous avons retrouvé un certain nombre de documents très intéressants et nous donnant un aperçu de la vie dans notre village autrefois

Nous retiendrons aujourd'hui une partie des écrits de LOISEAU, notaire impérial à Frasne et Maire de FRASNE de 1808 à 1814. Cette homme a eu la lourde tâche de défendre les intérêts de la commune dans de nombreux procès, et il a, pour notre plus grand bonheur écrit une partie de l'histoire de notre village.

Nous nous devons de vous donner quelques passages importants Vous trouverez ci-dessous un extrait de sa lettre intitulée:

" A MES CONCITOYENS HABITANS DE FRASNE "

Ne vous offusquez pas de l'orthographe de certains mots (comme "habitans "). Nous pensons que depuis bientôt 200 ans elle a évolué.



Avant, de donner le contenu de cette lettre , il faut rappeler que FRASNE a reçu en 1375 par une Charte de HUGUES de CHALONS , la Foresterie de BONNEVAL et de BOUJAILLE , ainsi que le BOIS D'ARC dépendant du Château de CHALAMONT et le droit d'usage dans la côte de BONNEVAL , dans la HAUTE JOUX .

Inutile de dire que cette donation était très importante Elle fut par la suite contestée et FRASNE , après de nombreux procès gardera seulement le bois du FORBONNET et obtint le Bois des AUGES en échange de la forêt de BOUJAILLES.

« à mes concitoyens habitans de frasne »

« La vaste étendue de l'ancien territoire de FRASNE , son voisinage avec des petites communes ou avec l'opulente Abbaye de Sainte Marie , la division entre les habitans ont été la cause des nombreux procès qu'elle a eu à soutenir dans les temps anciens et modernes.

Dans le siècle dernier la commune avait triomphé des procès que lui avaient causés des particuliers de Bonnevaux qui prétendaient avoir le droit de couper les pieds de sapins croissant sur leurs prés renfermés dans la forêt de Forbonnet. Deux sentences rendues en 1722 et 1723 les en déboutèrent.

.....
En 1736 le PRINCE d'ISENGHEIN, Seigneur de la terre de La RIVIERE et de NDZEROY dont FRASNE dépendait, voulait cantonner la Commune de Frasne , à raison qu'elle n'avait qu'un droit d'usage dans la forêt de Forbonnet. La commune se consulta , elle reconnut qu'elle n'était pas propriétaire mais simple usagère, puis elle transigea avec le Prince, ce qui mit fin à un procès dans lequel elle auit que coulées

Le même Prince d'ISENGHEIN assigna: les cinq communes comprenant le Seigneurerie de la RIVIERE pour cantonner leurs droits dans la forêt de LA HAUTE JOUX . L'assignation date de 1738 , le cantonnement fut agréé en 1741 mais les communes ne furent mis en possession que longtemps après.
A cette époque eu lieu la transaction avec l'abbaye de SAINTE MARIE qui termina un procès très compliqué.

Vint ensuite le procès avec la réformation des Salines : un arrêt du Conseil avait prescrit que toutes les forêts de sapins situées à la distance de Cinq lieues de SALINS , demeuraient affectées aux service des Salines . La Maitrise de Besançon qui voyait sa juridiction diminuer insinua à plusieurs communes de former opposition à cet arrêt. FRASNE et CHAMPAGNOLE entrèrent dans la lutte , mais ils succombèrent et furent obligés de voir leurs forêts soumises à la réformation. Mais les réclamations entraînèrent un nouvel arrêt restreignant à trois lieues la dite circonférence des forêts soumises à l'usage des salines, mais la diminution resta à la réformation qui a continué d'administrer jusqu'en 1790. Ce procès et ses suites ont été très coûteux à la commune.

.....
Par dessus tous ces procès , existait celui contre la commune du BIEF DU FOURG qu'aurait commencé vers le temps de la conquête

de la Province. Il a occasionné deux descentes avec plan, expertise, enquête et tout ce qui se traîne à la suite des procès de communes. Je le dis à regret, ce procès n'a existé et a tant duré un siècle et demi et mal fini pour la commune par le manque d'avoir produit la délimitation faite en 1588 par le Seigneur des Terres de la RIVIERE et de NOZEROY. Cette pièce faisait cesser le procès. Elle est mentionnée à la fin de la délibération de 1586 concernant FORBONNET. Quoiqu'il en soit FRASNE a perdu son droit de pâturage et un dixième de son territoire en transigeant administrativement.

Avant de commencer une instance pour faire reconnaître ses droits que la commune avait dans la foresterie de BOUJAILLES, elle transigea avec le SEIGNEUR et obtint le BOIS DES AUGES actuel pour ses droits dans la foresterie.

.....

L'incendie de 1779 qui détruisit la CURE et l'EGLISE avec son beau clocher achevé depuis un an porta un grand préjudice à la Commune.

.....

Alors arriva la révolution de 1789. Elle électrisa les têtes et engendra contre la commune de FRASNE le célèbre procès contre BONNEVAUX qui ne sera terminé qu'en 1834.

.....

Survint la loi du 10 juin 1793 qui autorise le partage des biens communaux. Les propriétaires, divisés, laissent voter ce partage. Les Géomètres et les experts sont nommés et procèdent à l'opération votée. Plus tard les propriétaires se réunissent, font annuler le vote pour vice de forme et obtiennent qu'on procède à un nouveau vote qui fut négatif. Mais on distribua aux indigents des portions de communaux pour cultiver temporairement.

.....

Dans le moment du grand enthousiasme de la Révolution, la Municipalité avait voté une somme de 300F à titre d'encouragement pour chaque soldat partant pour la défense de la Patrie. C'était à l'époque des assignats. Quand le numéraire réapparut, on demanda à la commune le paiement des 300F. Il y eut encore un procès. La Commune fut déclarée libérée attendu qu'elle n'avait été autorisée à payer 30F par la caisse, qui était à peu près la valeur de 300F assignats promis originairement.

D'un autre côté il y avait délinquation dans les forêts, un faux marteau existait, au moyen duquel on volait impunément les bois de la commune. C'étaient les administrateurs de la commune qui jouaient ce rôle. Quand leur crime fut reconnu ils ont été quittes pour rendre leur faux marteau et quitter leur fonction.

Nous voici au commencement du siècle actuel (1800)

Claude Louis ALIX fut nommé Maire en 1802 après la révolution du 18 brumaire lorsque NAPOLEON fut nommé Premier Consul. Claude ALIX chercha à remettre de l'ordre dans les affaires de la Commune. Ce fut sous son administration que l'on finit l'église et la Cure, que l'on installa SEBILE comme Curé, que l'on répara l'intérieur de l'église et les ornements nécessaires au culte. Il sollicita vivement la confection du plan de la descente du procès de Forbonnet et le premier mémoire de ce procès fait par M. CLERC

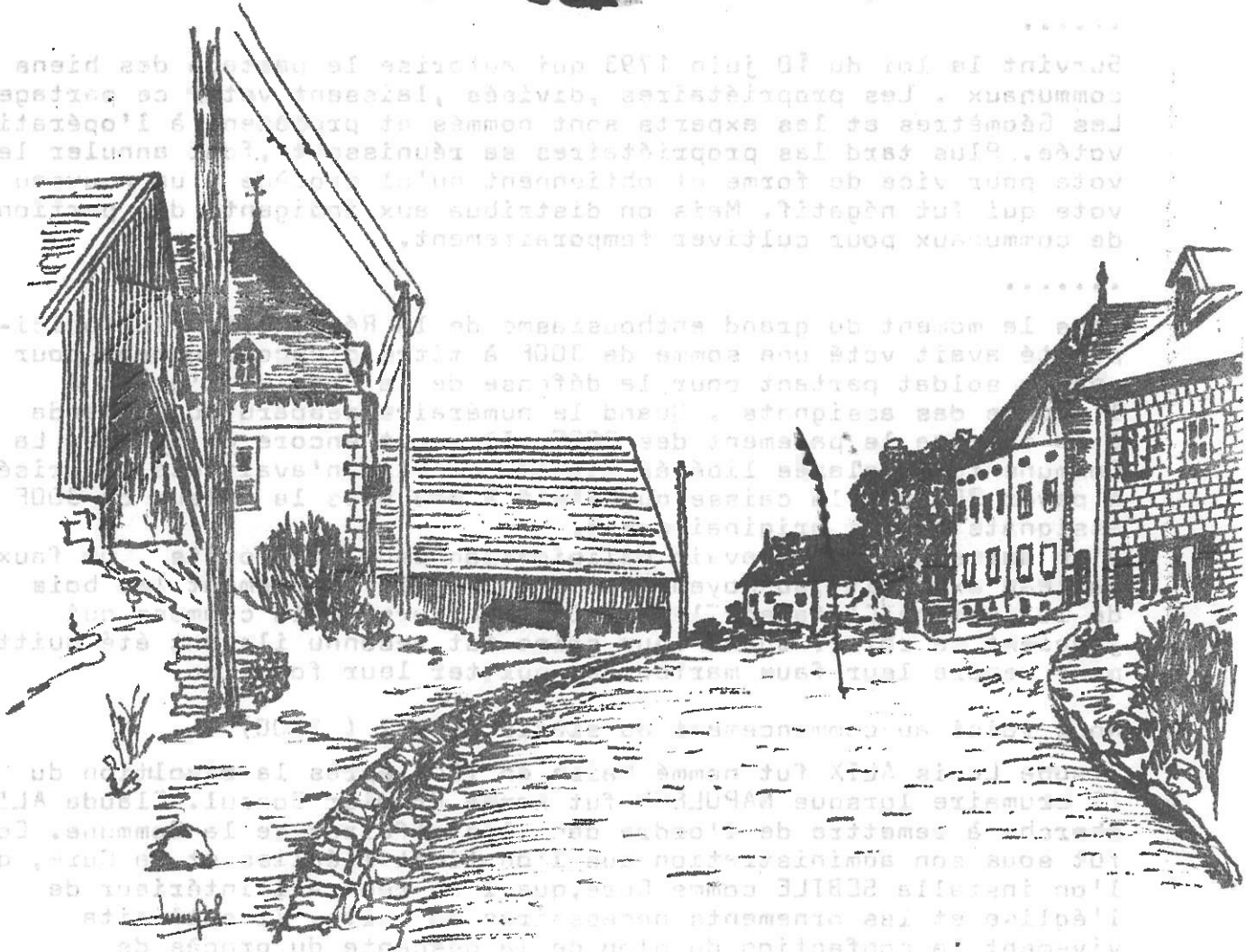
On termina enfin le procès du BIEF DU FOURG par transaction administrative.

Telle était à peu près la situation des affaires de la Commune de FRASNE lorsque j'entrai en fonction en 1808.

Le Jour de mon installation il fut constaté qu'il n'y avait pas un centime dans la caisse communale. Cette caisse se composait d'une gamelle placée dans le buffet refermant les paiers de la commune. Il était de notoriété qu'un membre du Conseil y avait puisé plusieurs fois mais aucun compte n'en fut rendu puisqu'il n'y avait point de comptable. Le registre des dettes de la commune constatait une grande quantité de créances en faveur des habitants et pas un sou pour les payer " »

.....

LOISEAU expose dans la suite de sa longue lettre toutes les difficultés qu'il a rencontrées dans le cadre du procès avec BONNEVAUX, dans la mise en place du cadastre et lors de l'invasion de la Région par les AUTRICHIENS en 1814. L'intégralité de cette lettre fera l'objet d'une publication particulière.



l'ancienne ferme de la commune sur la place, 1915.

